

**CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE SEINE-ET-MARNE**

-0-0-

**EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET  
DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 1<sup>re</sup> CLASSE**

**SESSION 2022**

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY**

## **I INTRODUCTION**

Le jury de cet examen professionnel est composé de 15 membres répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées).

### **1.1 Le conventionnement**

L'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de cadre supérieur de santé paramédical est organisé par le Centre de gestion de Seine-et-Marne en convention avec les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite couronne et de la Grande couronne de la région Ile-de-France et les Centres de gestion de la région Centre-Val de Loire.

### **1.2 Les conditions d'accès**

Les conditions d'accès au grade d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>e</sup> classe ainsi que les conditions d'organisation des épreuves sont régies par les textes réglementaires suivants :

- Décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié - statut particulier,
- Décret n° 2011-1881 du 14 décembre 2011 - examen professionnel.

L'examen professionnel pour cette session était ouvert pour l'ensemble des spécialités :

- Musée ;
- Bibliothèque ;
- Archives ;
- Documentation.

### **1.3 Les dates**

<b>Opérations</b>	<b>Dates</b>
Inscriptions	18 janvier au 23 février 2022
Dépôt des dossiers	3 mars 2022
Conférence des jurys sujets nationaux	22 mars 2022
Épreuve écrite	24 mai 2022
Examen des notes	7 septembre 2022
Epreuve orale d'entretien	3 octobre 2022
Jury d'admission	18 octobre 2022

## **II LES PRINCIPALES DONNÉES DE LA SESSION**

### **Les inscrits, présents et admis**

	<b>Nombre d'admis à concourir</b>	<b>Nombre de présent à l'écrit</b>	<b>% d'absentéisme</b>	<b>Nombre de candidats autorisés à l'oral</b>	<b>Nombre de présents à l'oral</b>	<b>Nombre d'admis</b>
2016	113	94	16.81	84	81	60
2018	57	48	15.79	45	42	34
2020	ANNULE COVID					
<b>2022</b>	<b>81</b>	<b>72</b>	<b>11.11</b>	<b>70</b>	<b>67</b>	<b>56</b>

Les candidats admis à concourir sont majoritairement issus du secteur de conventionnement à 70 %, de sexe féminin à 81%, possèdent un diplôme de niveau 6 (licence) à 36 % et se situent dans la tranche d'âge 40-49 ans à 47 %.

Ce profil est similaire pour les candidats présents et autorisés à passer l'épreuve orale d'admission.

### III L'ÉPREUVE ÉCRITE

#### 3.1 L'épreuve écrite

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : trois heures ; coefficient 1).

L'épreuve écrite s'est déroulée le mardi 24 mai 2022 au Centrex à Noisy-le-Grand et dans les locaux du Centre de gestion pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves.

Thématique sujet – spécialité Bibliothèque : une note sur la gestion des collections numériques en médiathèque. 8 documents – 25 pages.

Thématique sujet – spécialité Archives : une note sur les obligations et préconisations archivistiques liées aux élections. 9 documents – 25 pages.

Thématique sujet – spécialité Musées : une note sur la transformation des musées pour s'adapter aux nouvelles attentes des publics. 8 documents – 26 pages.

Thématique sujet – spécialité Documentation : une note sur la veille stratégique et le rôle du veilleur. 7 documents – 26 pages.

#### 3.2 Les moyennes de l'épreuve écrite

	Moyenne de l'écrit	Nombre de notes éliminatoires	Note la plus haute	Note la + basse	Nombre d'admissible	Moyenne des admissibles
Documentation	11	0	11	/	1	11
Archives	12,8	0	16,5	10	4	12,87
Bibliothèques	11,8	1	18	3	57	13,23
Musée	10,14	1	15	0	8	12,33
<b>GÉNÉRAL</b>	<b>11,43</b>	<b>2</b>			<b>70</b>	<b>12,35</b>

#### 3.3 L'évaluation de l'épreuve écrite

##### Bibliothèque

58 copies corrigées.

Thématique sujet : la gestion des collections numériques en médiathèque

1 note éliminatoire

Pas de rupture d'anonymat.

Sujet d'actualité, professionnel.

Les candidats ont globalement un bon niveau et ont fait une bonne compréhension de la problématique et exploitation des documents du dossier.

En revanche, la structuration de la note et la mise en perspective de l'argumentation sont à revoir.

Il est conseillé aux candidats d'acquérir une vision plus globale.

### **Archives**

4 copies corrigées qui ont toutes obtenu au moins la moyenne.

Pas de rupture d'anonymat.

Thématique sujet : les obligations et préconisations archivistiques liées aux élections.

Sujet intéressant et d'actualité.

La problématique est globalement comprise. Cependant, les candidats n'ont pas réussi à mettre en avant le rôle des professionnels.

Il est conseillé aux candidats de davantage s'entraîner sur ce type d'exercice.

### **Documentation**

Thématique sujet : la veille stratégique et le rôle du veilleur.

1 copie corrigée > 10/20.

Fiche d'évaluation : un bon support pour les appréciations. Cependant difficile d'éviter une certaine redondance pour les deux derniers items : autonomie de la synthèse et éclairage pour les élus.

L'item aptitude à la reformulation pourrait être complété par la qualité de la rédaction et la maîtrise de la langue.

La copie présentait des lacunes : l'enjeu stratégique de la veille n'était pas assez manifeste.

### **Musées**

Thématique sujet : la transformation des musées pour s'adapter aux nouvelles attentes des publics.

9 copies corrigées dont 1 copie blanche.

Globalement les candidats maîtrisaient la forme de l'épreuve. A remarquer toutefois des faiblesses dans le ton de la rédaction (style impersonnel et fade de plusieurs copies).

## **IV L'ÉPREUVE ORALE**

### **4.1 L'épreuve orale**

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle et comportant des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Elle s'est déroulée le lundi 03 octobre 2022 dans les locaux du Centre de gestion à Lieusaint.

	<b>Moyenne de l'oral</b>	<b>Nombre de notes éliminatoires</b>	<b>Note la plus haute</b>	<b>Note la + basse</b>	<b>Nombre d'admis</b>	<b>Moyenne des admis</b>
<b>Documentation</b>	15,5	0	15,5	/	1-	14
<b>Archives</b>	13,38	0	15,75	11,25	4	13,21
<b>Bibliothèques</b>	14,14	0	20	5,5	47	14,13
<b>Musée</b>	11,56	1	19	4	4	16,17
<b>GÉNÉRAL</b>	<b>13,65</b>	<b>1</b>			<b>56</b>	<b>14,38</b>

### 3.4 L'évaluation de l'épreuve orale

Sur le niveau des candidats

Un niveau plutôt bon. Les candidats se sont bien préparés et ont un discours construit. De bonnes connaissances techniques et une transposition dans leur pratique professionnelle quotidienne. Cependant, certains candidats ont démerité sur leur connaissance concernant l'environnement territorial et d'autres encore n'ont pas su exposer clairement leur projet professionnel.

Sur les critères de notation et d'évaluation

Les critères ont été jugés comme équilibrés, cohérents et adaptés.

### 3.5 Le seuil d'admission et délibération

Après examen des moyennes des notes attribuées par chaque sous jury, et considérant que les écarts constatés ne sont pas significatifs, le jury décide de ne pas procéder à une péréquation des notes.

**Après délibération, le jury a arrêté la liste des admis à 56 candidats :**

- documentation : 1 candidat admis
- archives : 4 candidats admis
- Bibliothèques : 47 candidats admis
- musées : 4 candidats admis

**Le seuil d'admission est fixé à 10 / 20 et la moyenne des admis est de 14,38 / 20.**

**Le profil du candidat admis à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>e</sup> classe est semblable à celui des candidats admis à concourir.**

**Il est issu du périmètre du conventionnement à 66 %, de sexe féminin à 82 %, issu de la tranche d'âge 40-49 ans à 45 % et possède un diplôme de niveau 6 à 34 %.**

## IV CONCLUSION

Le taux de réussite pour cet examen professionnel est de 69,14 %.

Le jury conclut ses travaux en soulignant la qualité d'organisation de cet examen et remercie l'ensemble des acteurs de leur investissement.

La liste d'admission prend effet le 21 octobre 2022.

Fait à Lieusaint, le 18 octobre 2022

La Présidente du jury



**Marie-Martine SALLES**

Adjointe au Maire de Combs-la-ville  
Membre du bureau du Conseil d'administration du CDG 77